

Rue des Canons, 39
7780 COMINES

☎ 056 55 63 59
☎ 056 55 90 80
☎ 0478 27 98 94
✉ bertouille.ch@skynet.be
e www.bertouille.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Réf : CB/DL/ma CP 05/008

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

Que pouvons-nous faire pour les enfants victimes du tsunami ?

Parmi les victimes du tsunami en Asie du Sud-Est, on compte de nombreux enfants.. L'Unicef estime ainsi à 1,5 million le nombre de jeunes touchés d'une manière ou d'une autre par le tsunami. Les organisations de protection de l'enfance ne cachent pas leur inquiétude : les enfants survivants isolés ou séparés d'un parent pourraient être victimes de trafic, et mettent d'ailleurs en garde contre les risques d'exploitation. Face à cette tragédie, de nombreux Européens proposent d'adopter un orphelin. Il s'agit d'une réaction humaine tout à fait compréhensible, mais pour les ONG qui organisent l'urgence, l'adoption doit rester le dernier recours. Il faudra privilégier les familles d'accueil locales puis les familles adoptantes dans la collectivité de l'enfant. C'est pourquoi, les ONG préconisent le parrainage : «Cela permet de fournir, sur place, une aide matérielle à un enfant et une scolarisation Cette voie du parrainage est actuellement préconisée par la plupart des pays européens. De plus, l'UNICEF met l'accent sur la méthode du *tracing* afin de favoriser les retrouvailles au sein d'une famille élargie ou entre parents et enfants isolés. Le *tracing* constitue la mesure prioritaire pour l'UNICEF

A vrai dire, l'Asie du Sud-Est n'était pas jusqu'à présent une région du globe dans laquelle la Communauté française menait beaucoup de projets de coopération. Un montant de 250 000 euros a cependant été confirmé pour venir en aide aux pays sinistrés. Afin d'inscrire ces actions dans le temps, il sera proposé de retenir le Sri Lanka comme objectif prioritaire pour l'octroi du cofinancement. Le soutien de la Communauté française ira à des projets s'inscrivant dans l'effort de reconstruction des zones sinistrées et de l'aide apportée aux populations touchées et s'inscrira dans le cadre d'un développement durable.

Concernant l'adoption, la Communauté française appelle également à la prudence. En effet, à l'occasion d'autres événements tragiques, on a pu constater que la plupart des enfants séparés de leur famille ont des parents ou d'autres membres de leurs familles qui souhaitent les prendre en charge ou qui peuvent le faire. Des recherches menées de manière efficace pourront permettre de retrouver ces personnes. En outre, l'adoption d'un enfant est un projet visant à construire une famille. L'intérêt de l'enfant doit être la priorité. L'adoption est un processus long qui se prépare et ne peut relever de l'impulsion ou d'une démarche d'aide humanitaire, aussi généreuse soit-elle. De leur côté, les organisations humanitaires rappellent qu'aucun enfant ne doit être adopté à l'étranger, sauf s'il est clairement établi qu'il n'a ni parent, ni famille, ni communauté capable de s'occuper de lui. Cela doit être clairement établi ainsi que le fait qu'il n'y ait pas d'autre solution.

Trois organismes agréés par la Communauté française encadrent depuis de très nombreuses années des adoptions en Inde, au Sri Lanka et en Thaïlande. Des contacts ont donc été pris avec les autorités locales srilankaises et thaïlandaises afin de recueillir des informations sur la situation générale. Ces autorités n'ont exprimé aucun besoin d'adoption internationale à court terme. La tendance est même au ralentissement des procédures d'adoption déjà entamées. Afin d'éviter l'adoption d'enfants dont les parents ne sont ni décédés ni disparus, la Communauté française souscrit d'ailleurs aux recommandations émises par les agences internationales telles que le CICR ou encore l'Unicef. Celles-ci préconisent une suspension des adoptions internationales à la suite d'une catastrophe. Toutefois, la Communauté française espère à l'avenir pouvoir organiser un parrainage d'enfants, en partenariat avec l'UNICEF ou avec d'autres ONG.

Concernant le jumelage, le Conseil des ministres européens de l'Education a proposé de réserver, dans les 350 millions d'euros d'aide accordée par l'Europe à l'Asie du Sud-Est, une partie pour la reconstruction des écoles. La deuxième piste envisagée vise à promouvoir un dispositif de centralisation de la solidarité venant des écoles. Il s'agit d'organiser une plate-forme qui informe les écoles sur la solidarité et qui récolte les fonds afin de les envoyer au bon endroit selon les besoins identifiés. La troisième proposition concerne le parrainage, par des écoles de la Communauté française, de dispositifs en Asie du Sud-Est tel que l'envoi de matériel scolaire mais aussi l'identification d'experts pour la reconstruction des écoles. On parle souvent de la reconstruction des infrastructures mais des milliers d'enseignants sont décédés et il faut aider la population à se former rapidement à la pédagogie.

Il faut également continuer à sensibiliser les jeunes aux problèmes de l'Asie du sud-est mais aussi à ceux d'autres pays où les enfants et toute la population souffrent de la précarité. Un outil pédagogique sera donc disponible après les vacances de Pâques et permettra de poursuivre la sensibilisation.

Mme le Député Chantal Bertouille se réjouit également des projets mis sur pied en Communauté française, notamment dans les écoles grâce aux dossiers préparés par les ONG afin de dispenser des informations plus générales sur ce qui s'est passé dans les pays d'Asie. C'est l'occasion de mener un travail éducatif plus large avec les enfants.